



Le développement soutenable dans mon entreprise artisanale

*Les bonnes attitudes en entreprise
(et pourquoi pas les reproduire à la maison)*

CPRIA des Hauts-de-France

A l'angle des rues Abelard et
du Faubourg d'Arras
59000 Lille

Tél : 07 81 47 53 89

Mail : secretariat@u2p-hautsdefrance.fr


CPRIA
HAUTS-DE-FRANCE
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat
U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO



La gestion de l'eau



Les périodes de sécheresse se multiplient et sont de plus en plus conséquentes. L'eau est une ressource précieuse qu'il faut préserver. Il est primordial de mettre en place des actions pour limiter sa consommation d'eau. Cela permet d'affronter les périodes de tension ou de restriction plus sereinement.

Voici quelques conseils que vous pouvez mettre en place dans les entreprises artisanales, et reconduire à la maison.



1

Le suivi régulier des consommations d'eau

- Surveiller, signaler et réparer les éventuelles fuites d'eau

2

La sensibilisation / l'échange

- Sensibiliser son équipe / ses collègues sur l'importance d'une bonne gestion de l'eau
- Favoriser le relai des bonnes pratiques entre collègues
- Donner des consignes claires en cas de fuites



3

L'installation de dispositifs

- Installer des mousseurs sur les robinets
- Installer des robinets à bouton poussoir ou à détection



4

La réutilisation / le réemploi

- Réutiliser les eaux grises (eaux peu sales, comme l'eau de nettoyage des légumes, lavage de mains) pour arroser les plantes ou nettoyer les sols (sous conditions)
- Récupérer les eaux de pluie selon les usages autorisés, notamment la gestion des espaces verts



5

L'aménagement des espaces

- Installer un récupérateur d'eaux de pluie
- Privilégier les plantes peu gourmandes en eau (cactus, succulentes, ...)
- Mettre en place un affichage : installer des mémos dans les pièces d'eau (couper l'eau quand je me savonne les mains, éteindre le robinet en partant, vérifier que la chasse d'eau est arrêtée quand je quitte la pièce, en cas de fuite prévenir, ...)



La gestion de l'énergie

Ces dernières années, l'augmentation des prix de l'énergie et les menaces de coupures ont amené à se questionner sur la gestion de l'énergie en entreprise. Ces changements sont venus impacter la production et l'organisation du travail. Ils amènent les salariés et les employeurs à réfléchir sur leurs habitudes de travail et à agir de manière éco-responsable.

Voici quelques conseils que vous pouvez mettre en place dans les entreprises artisanales, et reconduire à la maison.



1 Le suivi régulier des consommations

- Rester vigilant quant aux aides et recours en cas de factures élevées

2 La sensibilisation / l'échange

- Sensibiliser son équipe / ses collègues à la problématique de l'énergie et à ses enjeux sur l'entreprise
- Mettre en place un affichage avec les consignes pratiques (je coupe la lumière en quittant la pièce, je débranche ou éteins les multiprises, ...)
- Donner des consignes claires en cas de défaillance d'un matériel
- Responsabiliser les équipes sur l'utilisation du chauffage et de la climatisation

3 L'éclairage

- Eteindre les vitrines et les enseignes lumineuses la nuit
- Privilégier l'éclairage économe en énergie (LED)
- Installer des détecteurs de mouvement dans les endroits communs ou des interrupteurs à minuterie
- Veiller à éteindre les lumières en quittant la pièce



4 Les appareils et équipements

- Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des équipements électriques, électroniques et thermiques : décaler les cuissons si possible par exemple
- Débrancher les appareils électroniques et/ou couper les multiprises le soir avant de partir
- Veiller à bien entretenir le matériel et les appareils électriques : un appareil mal entretenu, non nettoyé ou usagé peut amener une surconsommation (ex : gonflage des pneus du véhicule, nettoyage des résistances des appareils électriques, nettoyage des aérations, ...)



La gestion des déchets



Depuis quelques années, la gestion des déchets et le gaspillage ont fait leur entrée dans les habitudes quotidiennes des français. La quantité de déchets en entreprise est parfois sous estimée : un salarié produit en moyenne 130 kg de déchets par an sur son lieu de travail. Face à ce constat, il est important d'agir au sein même des petites entreprises pour limiter la quantité de déchets produites au travers d'actions utiles et faciles à mettre en place.

Voici quelques conseils que vous pouvez mettre en place dans les entreprises artisanales, et reconduire à la maison.

1 La sensibilisation / l'échange

- Sensibiliser son équipe / ses collègues à l'importance de gérer convenablement les déchets et surtout les limiter
- Mettre en place un affichage avec les bons comportements (tri sélectif, limiter l'impression de mails, ramener ses propres contenants, ...)
- Echanger ensemble, salariés et employeurs, sur de nouvelles actions



2 La gestion des déchets

- Mettre en place le tri sélectif
- Respecter les consignes de gestion des déchets spéciaux et polluants (pile, huiles, peinture, solvant, etc.)
- Installer un cendrier dans les espaces dédiés aux fumeurs
- Installer un composteur



3 La réduction des déchets

- Limiter le gaspillage : vendre à prix réduits, donner à une association, composter
- Réutiliser ou revaloriser certains "déchets" comme les cartons et emballages : les mettre à disposition d'autres entreprises voisines ou de particuliers
- Penser 0 déchet en utilisant les matières premières dans leur totalité : utiliser les épiluchures pour une autre recette par exemple
- Privilégier l'utilisation de vaisselle réutilisable : mug, gourde, récipient en verre, etc.
- Proposer aux clients de venir avec leurs propres récipients, sacs
- Réduire l'utilisation de papiers : ne plus imprimer systématiquement
- Donner une seconde vie au matériel : privilégier la réparation à l'achat de matériel neuf

